

PROJET DE
LOI BIOÉTHIQUE



MANIF
30/31 JANV
PARTOUT
EN FRANCE

Afin de peser sur le vote des sénateurs contre un texte qui vise à la marchandisation des gamètes et des personnes, nous nous retrouverons le samedi 30 janvier, à 14h30, place du Palais de Justice à Pau

La 2e lecture du projet de loi au Sénat est prévu tout début février 2021. Les sénateurs auront alors la possibilité de revoir entièrement le texte, les versions issus des deux assemblées étant différentes l'une de l'autre.

Voici les points les plus importants sur lesquels les sénateurs auront à réfléchir et pourront s'exprimer, au-delà de la PMA sans père :

L'IMG OU INTERRUPTION DITE « MÉDICALE » DE GROSSESSE

Il s'agit d'un avortement actuellement autorisé jusqu'au terme de la grossesse lorsque celle-ci met en péril grave la santé de la femme ou qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une « affection d'une particulière gravité ».

Cet été, lors de la 2nde lecture du projet de loi bioéthique à l'Assemblée nationale, un amendement, qui a été voté, vise à autoriser l'accès à l'IMG sur la base d'une « détresse psycho-sociale », motif flou et subjectif qui, en fait, revient à autoriser l'avortement jusqu'au moment de la naissance.

L'AUTOCONSERVATION DES GAMÈTES

Il s'agit de faire congeler ses gamètes – spermatozoïdes ou ovocytes – avec l'objectif de pouvoir faire une PMA plus tard. C'est aujourd'hui légal pour les personnes souffrant d'une pathologie susceptible de les rendre infertiles. Le projet de loi bioéthique prévoit, à ce jour, de légaliser l'autoconservation des gamètes sans motif médical.

LES EMBRYONS TRANSGÉNIQUES

Il s'agit d'embryons humains dont le patrimoine génétique est volontairement modifié.

LES CHIMÈRES OU EMBRYONS CHIMÉRIQUES

Il s'agit d'embryons issus de l'adjonction de cellules embryonnaires humaines à un embryon animal ou de l'adjonction de cellules embryonnaires animal à un embryon humain.

Le projet de loi bioéthique prévoit, à ce jour, d'autoriser les chercheurs à créer des chimères par l'adjonction de cellules embryonnaires humaines à l'embryon animal.